

LICENCE PRO.

MÉTIERS DU NOTARIAT

Lieu de la formation
Angers

Chiffres clés
95% de réussite
en moyenne

Contact
licencepro.mn@univ-angers.fr

**Responsable
de la formation**
Matthieu ZOLOMIAN
matthieu.zolomian@univ-angers.fr

Site web
www.univ-angers.fr/deg



plus d'informations sur la formation
en scannant le QR code



— Objectifs

La spécialité « Métiers du notariat » a pour objectif de former des collaborateurs des études de notaires, et plus particulièrement des rédacteurs d'actes. Associant la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Angers et la Chambre interdépartementale des notaires, l'objectif de cette formation est de répondre aux besoins spécifiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la profession notariale.

À cet effet, elle a été conçue en concertation avec les milieux professionnels et pour répondre à leurs demandes en matière de formation et de recrutement.

Ses deux objectifs principaux sont les suivants :

- procurer aux étudiants **une formation juridique solide dans les matières notariales** ;
- sensibiliser les étudiants à **une pratique professionnelle** leur permettant d'être opérationnels en qualité d'assistant technicien, rédacteurs d'actes.

— Poursuite d'étude | Insertion professionnelle

Cette formation vise à permettre aux étudiants titulaires d'un Bac+2 (BTS « notariat », DUT carrières juridiques, Licence 2 droit...) de recevoir une formation complémentaire d'une année afin de trouver rapidement un débouché professionnel, notamment en tant que **assistant technicien, rédacteurs d'actes**.

Elle constitue également une passerelle pour les étudiants qui envisageraient par la suite de s'orienter vers une **quatrième année d'études** que dispensent les IMN, **pour obtenir un diplôme professionnel de rédacteur spécialisé**.

À la marge des métiers traditionnels du notariat, les titulaires pourront également intégrer d'autres professions telles que celles d'**agent immobilier**, de **conseil en gestion de patrimoine en secteur bancaire** ou exerçant **à titre individuel**...

— Public visé

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 :
BTS « notariat », DUT carrières juridiques, Licence 2 droit...
- Soit être professionnel justifiant de trois ans d'expérience en tant que collaborateur de notaire, validée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans tous les cas, une sélection est organisée à l'entrée de la licence pro. : sélection sur dossier d'admission.

— Programme

Semestre 5 :

Unité 1 - Droit privé immobilier

Droit des contrats spéciaux 1
Droit des contrats spéciaux 2
Sûreté immobilières
et publicité foncière

Droit de la construction
Droit de la consommation

Unité 2 -Droit patrimonial et extrapatrimonial de la famille

Droit des personnes et de la famille
Droit des régimes matrimoniaux

Unité 3 - Outils des professionnels

Pratique professionnelle
Information et documentation

Unité 4 - Projet tutoré

Projet tutoré – soutenance

— Contenu de la formation

La formation est assurée à la fois par des enseignants-chercheurs et des professionnels des métiers du notariat. Elle se déroule en alternance. Rythme en moyenne : une semaine en cours / une semaine en office notarial.

Semestre 6 :

Unité 5 - Droit public immobilier

Droit de l'urbanisme 1
Droit de l'urbanisme 2
Fiscalité notariale (Droit fiscal)

Unité 6 - Droit du patrimoine privé et professionnel

Droit commercial et des sociétés
Droit des biens

Unité 7 - Droit patrimonial de la famille

Droit des successions
Droit des libéralités

Unité 8 - Environnement du professionnel

Anglais
Déontologie
Comptabilité

Unité 9 - Alternance